



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2328-0045/341/2022-306PR (*corr. DPC : Sabrina Stievenard*)

Réf. NOVA : 17/PFU/1848811

Réf. CRMS : AA/AH/WMB20019_696_PUN_Logis Floréal Bruxelles, 12/09/2022

Annexe : //

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT

Demande de permis unique portant sur le renforcement des linteaux par l'intérieur au moyen de plats métalliques dans le cadre de travaux de conservation et restauration des parties classées et rénovation intérieur des 5 logements.

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 31/08/2022, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 07/09/2022.

Étendue de la protection

L'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 février 2001 classe comme ensemble les cités-jardins « Le Logis - Floréal » et comme monument les façades et toitures de l'immeuble sis place Joseph Wauters 1 à 15 et la villa « Miraval » et ses dépendances sises avenue Georges Benoidt, 22 à Watermael-Boitsfort

Historique de la demande

- Avis remis lors des séances du 02/12/2020 et du 25/08/2021 :
 - https://crms.brussels/sites/default/files/avis/665/WMB20019-20020_665_PREA_Logis-Flor%C3%A9al_1.pdf
 - https://crms.brussels/sites/default/files/avis/677/WMB20019_677_SUIVI_LogisFlo.pdf
- Visite le 29/10/2021 en présence des représentants de la SLRB, de la société de logements Logis-Floréal, de l'architecte, de l'ingénieur et de l'entreprise, de la CRMS ainsi que de la DPC

Analyse de la demande

La demande vise l'intégration de plats métalliques intérieurs au droit des linteaux présentant des fissures destinées à leur renforcement.

- Rue des Scabieuses 13,
- Rue des Pétunias 4,
- Rue des Pétunias 10,
- Rue des Salvias 3,
- Rue des Ellébores 3.

Le principe général retenu est le renforcement des bétons par l'intérieur au moyen d'un plat métallique de forte épaisseur fixé du côté intérieur par tiges filetées et ancrage chimique dans les parois extérieures.

La méthode décrite ci-après reprend les travaux successifs suivants par linteau :

- décapage soigneux à la main du plafonnage et du béton pour obtenir un support sain (pas de support non adhérent ou non cohérent), y compris nettoyage des débris et évacuation ;
- ragréage du béton au moyen de produits de réparation de béton si nécessaire (réparation superficielle destinée à redonner une cohésion aux bétons) ;
- cimentage de la surface de pose du plat de renfort au mortier sans retrait pour obtenir une surface parfaitement plane et assurer une parfaite adhérence du plat en tout point ;
- scellement chimique des tiges filetées ;
- pose des plats de renfort avec ajout d'un bain de mortier pour assurer la parfaite adhésion du plat métallique et de la surface préalablement cimentée ;
- nettoyage (protections des châssis, déchets de mortier, restes de tiges filetées découpées, etc.) ;
- fournitures (plat métallique, ancrages chimiques et tiges filetées, mortier de ragréage et mortier de pose, protection des châssis, etc.).

Les plats métalliques seront de section 250 x 10 mm ; ils seront en acier S 235 traités contre la corrosion au moyen d'une peinture antirouille. La longueur des plats sera au moins équivalente à la largeur de la baie augmentée de 30 cm de part et d'autre. Les réservations pour pose des tiges filetées M 12 sont à réaliser en quinconce dans le plat.

Les tiges filetées de section M12 seront fixées dans le béton au moyen d'un ancrage chimique leur donnant une résistance à la traction de minimum 16 kN (résistance de rupture du béton léger à la traction). Après boulonnage des plats métalliques, les tiges sont découpées au ras des écrous.

Avis

La CRMS souscrit à la demande qui s'inscrit dans le cadre des plusieurs échanges antérieurs (cf. historique du dossier) ayant eu pour objectif de déterminer le programme d'intervention le plus adéquat pour effectuer les renforcements des dites maisons, sous conditions :

- de ne pas systématiser ce type d'interventions ;
- de recourir à la réalisation d'un caisson à rideaux pour masquer le plat et les fixations et non à une cloison de doublage en métal stud qui concourt à modifier et diminuer la configuration/superficie des locaux ..

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à : stievenard@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ;
urban_avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ;